

Bordereau attestant l'exactitude des informations - TOULOUSE - 3102 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 11/09/2025 - 33364 - 2012 B 01133 - 750 484 081 - SAS YP

Certifié conforme à l'original

1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : SAS YP Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
 Adresse de l'entreprise 19 Rue Beau Soleil 31500 TOULOUSE Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 7 5 0 4 8 4 0 8 1 0 0 0 5 4 Néant *

				Exercice N clos le		N-1	
				28 02 2025		29 02 2024	
		Brut	Amortissements, provisions	Net	Net		
		1	2	3	4		
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
	Frais de développement *	CX	CQ				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG				
	Fonds commercial (1)	AH	AI				
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	Terrains	AN	AO				
	Constructions	AP	AQ				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS				
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	11 540	2 634	57 558	
Immobilisations en cours	AV	AW					
Avances et acomptes	AX	AY					
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
	Autres participations	CU	CV	97 445	95 945		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Créances rattachées à des participations	BB	BC	803 377	547 749		
	Autres titres immobilisés	BD	BE				
	Prêts	BF	BG				
Autres immobilisations financières*	BH	BI					
TOTAL (II)		BJ	BK	914 996	11 540	903 456	701 252
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO	19 992	1 242 376	
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	44 890	44 890	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	970 000	388 000	
		Autres créances (3)	BZ	CA	531 097	374 284	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	CE			
DIVERS	Disponibilités	CF	CG	38 063	1 727		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI				
	TOTAL (III)	CJ	CK	1 604 041	1 604 041	2 051 277	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
Ecarts de conversion actif* (VI)	CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA	2 519 037	11 540	2 507 497	2 752 529
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières netes		CP	803 377	(3) Part à plus d'un an	
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations	Stocks		Créances		CR	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS YP		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 3 000.....)	DA	3 000	3 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	300	300
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	715 755	505 373
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	113 116	330 382
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	832 171	839 055
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT	85 000	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	23 783	966 249
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	578 706	59 087
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	159 422	314 000
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	214 143	212 010
	Dettes fiscales et sociales	DY	421 878	329 583
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	192 395	32 545
Compte régul. Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)	EC	1 675 326	1 913 475	
Ecarts de conversion passif *	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 507 497	2 752 529	
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 664 889	1 461 335
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

N° de l'entreprise

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cepi&Duhard

Designation de l'entreprise		SAS YP		Néant		*		
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations					
			Consecutives à une réévaluation pratique au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence			Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD		KE		KF	
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	L9		KJ		KK	
		Sur sol d'autrui	M1		KM		KN	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	M2		KP		KQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	M3		KS		KT	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *		KV		KW		KX
		Matériel de transport *		KY	73 639	KZ		LA
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	7 425	LC		LD
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes		LK		LL		LM	
	TOTAL III		LN	81 064	LO		LP	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T
Autres participations			8U	643 694	8V		8W	1 127 427
Autres titres immobilisés			IP		IR		IS	
Prêts et autres immobilisations financières			IT		IU		IV	
TOTAL IV			LQ	643 694	LR		LS	1 127 427
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	724 759	ØH		ØJ	1 127 427
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
		par virement de poste à poste	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ		DØ	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets et am. des constructions	IS		MG		MH	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ		MK	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers	IU		MM		MN	
		Matériel de transport	IV		MP	66 890	MQ	6 749
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	7 425
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA	
Avances et acomptes		NC		ND		NE		
TOTAL III		IV		NG	66 890	NH	14 174	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7	
	Autres participations		IO		ØX	870 300	ØY	900 822
	Autres titres immobilisés		II		2B		2C	
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	
	TOTAL IV		I3		NJ	870 300	NK	900 822
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK	937 190	ØL	914 996

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable En Euros

Exercice N, clos le : 2 8 0 2 2 0 2 5

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS YP

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [[col. 1 - col. 2] - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

-	
=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS YP

Néant *

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH	17 129	QI	6 160	QJ	18 803	QK	4 486
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	6 377	QM	676	QN		QO	7 054
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	23 506	QV	6 836	QW	18 803	QX	11 540
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)		QN	23 506	QP	6 836	QQ	18 803	QR	11 540

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissements	M9	N1	N2		N3	N4	N5		N6	
Fonds commercial	RP	RQ	RR		RS	RT	RU		RV	
Autres immob incorporelles	N7	N8	P6		P7	P8	P9		Q1	
TOTAL I	RW	RX	RY		RZ	SB	SC		SD	
Terrains	Q2	Q3	Q4		Q5	Q6	Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3		S4	
	Inst. gales agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5		T6	T7	T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales agenc am divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6		U7	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9		X1	
TOTAL II	X2	X3	X4		X5	X6	X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations	NL				NM				NO	
TOTAL III										
Total général (I+II+III)	NP	NQ	NR		NS	NT	NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW									
			Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY			Total général non ventilé (NW - NY)	NZ		

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à évaluer			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable En Euros

Désignation de l'entreprise : SAS YP

Néant *

Nature des provisions		Montant au début	AUGMENTATIONS :		DIMINUTIONS :		Montant
		de l'exercice	Dotations de l'exercice		Reprises de l'exercice		à la fin de l'exercice
		1	2		3		4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA		TB		TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD		TE		TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG		TH		TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM		TN		TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4		D5		D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK		IL		IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP		TQ		TR
	TOTAL I	3Z	TS		TT		TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B		4C		4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F		4G		4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K		4L		4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P		4R		4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U		4V		4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y		4Z		5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C		5D		5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H		5J		5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP		EQ		ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S		5T		5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W		5X		5Y
	TOTAL II	5Z	TV		TW		TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D	
		- corporelles	6E	6F	6G	6H	
		- titres mis en équivalence	O2	O3	O4	O5	
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X	
		- autres immobilisations financières(1)*	O6	O7	O8	O9	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S		
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A		
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD		
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF				
	- financières	UG	UH				
	- exceptionnelles	UJ	UK				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise		SAS YP		Néant <input type="checkbox"/> *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an			
				1		2		3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	803 377	UM	803 377	UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX	970 000		970 000						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée * UO)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	3 469		3 469					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	527 627		527 627						
	Charges constatées d'avance	VS									
	TOTAUX		VT	2 304 473	VU	2 304 473	VV				
	RENVIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'1 an et 5 ans au plus		A plus de 5 ans	
				1		2		3		4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z	85 000		85 000						
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus de 1 an à l'origine	VH	23 783		13 346		10 437				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	214 143		214 143						
Personnel et comptes rattachés		8C	3 129		3 129						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	732		732						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	164 036		164 036						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	163 748		163 748						
collectivités publiques	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	90 232		90 232						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	578 706		578 706						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	192 395		192 395						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	1 515 904	VZ	1 505 467		10 437				
RENVIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL						
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	12 722	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS YP		Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N. clos le : 2 8 0 2 2 0 2 5					
I. RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				WA	113 116
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés							WB	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	3 810	XE	3 910	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)		WG	100			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX		XW	8 453	
	Amendes et pénalités	WJ	8 453	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*							XY	
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)							I7	46 914	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'IR)					I8	
			- imposées au taux de 0 %					ZN	
		Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme				WN	
				- Plus-values soumises au régime des fusions				WO	
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)							XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé		Interêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW		
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8	WQ	32 262	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3		
							WR	204 655	
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				WS	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *							WT		
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réinté. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)							WU		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'IR)					WV	
			- imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01/01/2007)					WH	
			- imposées aux taux de 19 %					WP	
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					WW	
			- imputées sur les déficits antérieurs					XB	
Autres plus-values imposées au taux de 19 %							I6		
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*							WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales *		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations		2A			XA		
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)							ZX		
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*							ZY		
Majoration d'amortissement *							XD		
Mesures d'incitation Abattement sur le bénéfice et exonérations	France Ruralités Revitalisa-tion(FRR)(44 quindecies A)	HT	Entreprises nouvelles 44 sexes	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5	XF		
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)	OV	Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)	PA			
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	IF	Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC			
			Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)	PB	Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC			
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)							XS		
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Créance dérogée par le report en arrière du déficit		ZI		
Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage							Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL							TOTAL II		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II)		XI	204 655		XJ		
		déficit (II moins I)							
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*							ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*							XL		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)							XN	204 655	

Désignation de l'entreprise : <u>SAS YP</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter		
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6		
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis A1, 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT		277
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis A1, 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9I	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	YO	
à reporter au tableau 2058-A :	↓ ligne WI	↓ ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS YP

Néant *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés ⁽¹⁾	Valeur d'origine ⁽²⁾	Valeur nette réévaluée ⁽³⁾	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ⁽⁴⁾	Autres amortissements ⁽⁵⁾	Valeur résiduelle ⁽⁶⁾
1 LB AUTOMOBILES PO	66 890		18 803		48 087
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente ⁽⁷⁾	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⁽⁸⁾	Court terme ⁽⁹⁾	Long terme ⁽¹⁰⁾			Plus-values taxables à 19 % (1) ⁽¹¹⁾
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
1 46 000	(2 087)	(2 087)				
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13 Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
14 Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
15 Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
16 Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
17 Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
18 Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
19 Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne (9))		(2 087)				
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne (10))						
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % (11)			(A)	(B) (ventilation par taux)		(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS YP

Néant *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
 ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12.8% ②

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 % ou 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
①		②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

SAS YP
Société par actions simplifiée
Au capital de 3 000€
Siège social : 19 Rue Beausoleil 31500 TOULOUSE
RCS TOULOUSE 750 484 081

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 03 AOÛT 2025

PROCES-VERBAL DE DELIBERATION

L'an deux mille vingt-cinq, le 3 août à 18h, les associés de la société SAS YP société par actions simplifiée, au capital de 3000 euros, dont le siège social est 44 rue Benjamin CONSTANT 31400 TOULOUSE, immatriculée au RCS de Toulouse sous le N° 750484081 et représentée par son président Monsieur Yoann CHAUMEAU, se sont réunis en Assemblée Générale ordinaire, au siège social, sur convocation du président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été élargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance.

Sont présents :

Monsieur Yoann CHAUMEAU

Monsieur Benoît CHAUMEAU

L'Assemblée est présidée par Monsieur Yoann CHAUMEAU, en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 100 actions sur les 100 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant la totalité des voix, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,

yc

sc

- la feuille de présence et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat arrêtés au 28 février 2025
- le rapport de gestion du Président,
- le rapport spécial du Président ,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Président,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 28 février 2025 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Pouvoir en 8vue des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion du Président.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION – APPROBATION DES COMPTES

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat arrêtés le 28 février 2025, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé comportent des dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts pour un montant global de 44 625 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés

DEUXIEME RESOLUTION – AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 113 116 Euros de la manière suivante :

Autres réserves : 113 116 Euros

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les distributions de dividendes décidées au titre des trois derniers exercices sont les suivants :

- Exercice clos le 31/12/2021 : 120 000 euros soit 1200 euros/titres, dividendes éligibles à l'abattement de 40%.
- Exercice clos le 28/02/2023 : 0 €
- Exercice clos le 29/02/2023 : 0 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION – CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport spécial du président sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce et statuant sur ce rapport approuve la convention concernée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RESOLUTION – POUVOIR POUR FORMALITES

L'Assemblée Générale, délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 19 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés présents

Fait à TOULOUSE le 3 août 2025

Monsieur Yoan CHAUMEAU

Monsieur Benoît CHAUMEAU

